
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°2014-395 DU 14 JUILLET 2014

portant nomination des trois (03) membres du Conseil Economique et Social (CES) au titre du Président de la République pour la cinquième (5^{ème}) mandature.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 92-010 du 16 juillet 1992 portant loi organique sur le Conseil Economique et Social ;
- Vu** la proclamation, le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2009-350 du 08 juillet 2009 portant nomination des membres du Conseil Economique et Social au titre du Président de la République ;
- Vu** le décret n°2013-457 du 08 octobre 2013 portant composition du Gouvernement,

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées, pour une période de cinq (5) ans, membres du Conseil Economique et Social (CES), cinquième (5^{ème}) mandature, au titre du Président de la République, les personnes dont les noms suivent :

- Monsieur José Estève de SOUZA ;
- Madame Alima ABDOULAYE ;
- Monsieur Nazaire N. Rufin DOSSA.

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 2009-350 du 08 juillet 2009 portant nomination de Conseillers du Conseil Economique et Social au titre du Président de la République,

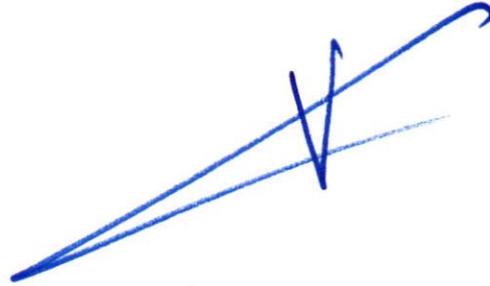
CH

by

prend effet pour compter de la prise de fonction des intéressés et sera publié au Journal Officiel de la République du Bénin.

Fait à Cotonou, le 14 juillet 2014

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Dr Boni YAYI

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 Ministères 27 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA-IGE 4 UAC-ENAM-FADESP 3 UP-FDSP 2 Intéressés 3 JORB 1